

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 MARS 2022

Délibération n° D-2022-104

**Subvention - Amélioration de l'habitat - OPAH Communautaire
de l'Agglomération Niortaise 2018-2022**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 15/03/2022

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 28/03/2022

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur Guillaume JUIN, Monsieur David MICHAUT, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT.

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Rose-Marie NIETO, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, ayant donné pouvoir à Madame Lydia ZANATTA, Madame Yvonne VACKER, ayant donné pouvoir à Monsieur Florent SIMMONET, Madame Aline DI MEGLIO, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Florence VILLES, Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Sébastien MATHIEU, ayant donné pouvoir à Madame Véronique BONNET-LECLERC

Excusés :

Monsieur Michel PAILLEY.

Direction Action Coeur de Ville**Subvention - Amélioration de l'habitat - OPAH
Communautaire de l'Agglomération Niortaise 2018-
2022**

Monsieur Bastien MARCHIVE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat communautaire, entrée en vigueur le 05 février 2018 pour une durée de 5 ans, les propriétaires bénéficient d'aides de l'Etat, de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat et de la Communauté d'Agglomération du Niortais pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique, de réhabilitation de l'habitat, de maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.

La Ville de Niort propose, en complément, de subventionner, à hauteur de 5% du montant hors taxes, les travaux de réhabilitation des logements locatifs inclus dans le périmètre de l'OPAH Rénovation urbaine réalisés par tout propriétaire bailleur via ce dispositif, selon les mêmes conditions que les subventions attribuées par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat, en application de son règlement national en vigueur.

En outre, la Ville de Niort propose, en parallèle, de subventionner, à hauteur de 30% du montant hors taxes dans la limite de 1 500,00 €, les travaux pour ravalement de façade, réalisés par tout propriétaire bénéficiant par ailleurs des dispositifs d'aides précitées pour la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat, selon les mêmes conditions que les subventions attribuées par la communauté d'Agglomération du Niortais.

A ce jour, après agrément par l'ANAH locale d'un dossier de propriétaire occupant justifiant de travaux lourds, il est proposé d'attribuer aux bénéficiaires un montant prévisionnel total de subventions de 16 395,20 € détaillé dans le tableau ci-joint :

Propriétaire	DISPOSITIF	Nombre de logements	Type de projet	Montant des subventions ANAH en €	Montant des subventions Ville de Niort en €	Total subvention en €
Logement 1	OPAH RU	1	PO Travaux Lourds	11 810,50	4 584,20	16 395,20

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- valider l'engagement de la Ville de Niort pour la somme de 4 584,20 €.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Bastien MARCHIVE

Demande de paiement subventions Ville de Niort

Version du 21/12/21

Propriétaire	Adresse	Adresse des logements aidés	Nombre de logements	Type de projet	Fin de travaux	Dépense subventionnée par l'Anah	Montant des subventions Anah	Taux/prime ANAH	Dépense subventionnée par la Ville de Niort	Montant des subventions Ville de Niort	Taux/prime VILLE	Dépense subventionnée par la CAN	Montant des subventions CAN	Taux/prime CAN
		1 rue de Genève 79000 NIORT	1	PO Travaux Lourds	octobre 2021	20 421,00	11811	50%+1600€ prime ASE	20 421,00	4584,20	20%+500€ ASE	/	/	/